



## NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

### BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 10/04/2019

Le Compte Administratif 2018 (CA) du Budget Assainissement rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) du service public d'assainissement et de distribution d'eau potable de la Ville entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi par le Trésorier Municipal. Le compte administratif rend compte de la gestion de l'ordonnateur (Monsieur le Maire) et constate les résultats comptables.

#### Pour mémoire

Nombre d'habitants en 2017 = 6 180 (résidences secondaires = 142)

Nombre d'habitants en 2018 = 6 239 (résidences secondaires = 122)

### I) Les résultats du Compte Administratif 2018

#### En section de fonctionnement :

	CA 2017	CA 2018
Dépenses	171 129,94 €	155 923,03 €
Recettes	220 791,57 €	220 745,26 €

#### En section d'investissement :

	CA 2017	CA 2018
Dépenses	77 556,03 €	79 145,43 €
RAR	188 528,00 €	199 250,00 €
Recettes	113 098,29 €	100 348,77 €

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat de clôture de 382 646,18 € après reprise de l'excédent reporté (317 823,95 €).

La section d'investissement fait apparaître un résultat de clôture de 190 187,27 € après reprise de l'excédent reporté (168 983,93 €).

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement (9 062,73 €) l'excédent d'exploitation de 373 583,45 € fera l'objet d'une affectation lors du vote du Budget Primitif 2019.

**La balance générale de l'exercice 2018 peut se résumer comme suit :**

CA 2018	Crédits ouverts 2018	Réalisations 2018	Restes à réaliser 2018
<b>Section de fonctionnement</b>			
Recettes	514 541,38 €	220 745,26 €	
Dépenses	514 541,38 €	155 923,03 €	
Résultat de l'exercice 2018		64 822,23 €	
Excédent reporté de l'ex. 2017		317 823,95 €	
Résultat de clôture 2018		382 646,18 €	
<b>Section d'investissement</b>			
Recettes	577 862,66 €	100 348,77 €	
Dépenses	577 862,66 €	79 145,43 €	199 250,00€
Résultat de l'exercice 2018		21 203,34 €	
Excédent reporté de l'ex. 2017		168 983,93 €	
Résultat de clôture 2018		190 187,27 €	

## II) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### – Les recettes de fonctionnement

#### Chapitre 70 : Vente de produits fabriqués, services, marchandises

CA 2017	CA 2018
147 217,67 €	146 027,83 €

Ce chapitre enregistre les taxes de raccordements lors de nouvelles constructions ainsi que le solde d'affermage de l'exercice N-1 (article 70611).

#### Chapitre 74 : Subventions d'exploitation

CA 2017	CA 2018
0,00 €	0,00 €

Ce chapitre comptabilise la prime d'épuration (article 741).

#### Chapitre 77 : Produits exceptionnels

CA 2017	CA 2018
73 349,47 €	0,00 €

Ce chapitre retrace les produits exceptionnels. En 2017 il s'agit à l'article 778 du rachat des équipements publics de la ZAC par le PRAE (Parc Régional d'Activités Economiques).

#### Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

CA 2017	CA 2018
224,43 €	74 717,43 €

Ce chapitre regroupe les recettes d'ordre (pas de flux financier) : il s'agit de l'amortissement des subventions (article 777). En 2018, l'amortissement des subventions s'élève à 224,43 € + 74 493,00 € de régularisation d'amortissement antérieur des subventions à la demande de la Trésorerie de Bagnols-sur-Cèze.

– **Les dépenses de fonctionnement**

**Chapitre 011 : Charges à caractère général**

CA 2017	CA 2018
35 234,78 €	5 888,00 €

Ce chapitre comprend les différents travaux d'assainissement (article 61523) ainsi que les frais divers relatifs à la mise à disposition du personnel communal pour la gestion du budget assainissement (article 6287).

**Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés**

CA 2017	CA 2018
70 006,40 €	47 993,61 €

Ce chapitre comptabilise les salaires de mise à disposition du personnel communal pour la gestion du budget assainissement (article 6215).

**Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

CA 2017	CA 2018
0,00 €	34 125,32 €

Est comptabilisé pour l'exercice 2018 au compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs), l'annulation partielle du titre numéro 15 de l'exercice 2017 concernant la recette en provenance du PRAE pour le rachat des équipements publics de la ZAC Antoine Lavoisier ; cette régularisation a été faite à la demande de la Trésorerie de Bagnols-sur-Cèze.

**Chapitre 022 : Dépenses imprévues**

CA 2017	CA 2018
5 000,00 €	5 000,00 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution.

### Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

CA 2017	CA 2018
209 415,42 €	308 529,96 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution. Il s'agit du montant transféré de la section de fonctionnement à la section d'investissement (somme que l'on retrouve par conséquent à l'identique au chapitre 021 en recette d'investissement).

### Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

CA 2017	CA 2018
65 888,76 €	67 916,10

Ce chapitre comptabilise essentiellement les dotations aux amortissements article 6811 (la somme est également comptabilisée dans la partie recettes de la section d'investissement).

## III) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### – Les recettes d'investissement

#### Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

CA 2017	CA 2018
0,00 €	12 888,60 €

En 2018 est comptabilisé à l'article 21532 le remboursement de la TVA par la SAUR pour des travaux réalisés en N-1. (Le remboursement de la TVA est imputé sur une nature ou une autre en fonction des travaux). Pas de remboursement de TVA en 2017.

#### Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

CA 2017	CA 2018
47 209,53 €	19 544,07 €

Ce chapitre enregistre l'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068).

### **Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement**

CA 2017	CA 2018
209 415,42 €	308 529,96 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution.

### **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections**

CA 2017	CA 2018
65 888,76 €	67 916,10 €

Ce chapitre regroupe principalement les amortissements des immobilisations (articles 28...).

## **– Les dépenses d'investissement**

### **Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles**

CA 2017	CA 2018
0,00 €	3 720,00 €

En 2018 est comptabilisé à l'article 2031 les frais d'étude d'expertise de la station d'épuration de Laudun.

### **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles**

CA 2017	CA 2018
77 331,60 €	708,00 €

Ce chapitre regroupe les installations à caractère spécifique et la création de réseaux d'eaux usées (article 21532). Pour l'exercice 2018 il s'agit de la réparation du réseau rue Sully Prudhomme.

### **Chapitre 23 : Immobilisations en cours**

CA 2017	CA 2018
0,00 €	0,00 €

Ce chapitre rassemble les travaux en cours et tout ou partie des restes à réaliser (articles 23...). A noter en 2017 et 2018 : pas de réalisation, uniquement des restes à réaliser (article 2313).

### **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections**

CA 2017	CA 2018
224,43 €	74 717,43 €

Ce chapitre totalise l'amortissement des subventions (articles 139...). En 2018, l'amortissement des subventions s'élève à 224,43 € + 74 493,00 € de régularisation d'amortissement antérieur des subventions à la demande de la Trésorerie de Bagnols-sur-Cèze.

### **Les restes à réaliser**

Les restes à réaliser sont arrêtés à la somme de 199 250,00 €. Ils s'articulent autour de la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction de la station d'épuration de Laudun et des frais d'études pour l'expertise de la station d'épuration de Laudun et le transfert des eaux usées.

